



Quelques explications sur la première réunion du comité de suivi « FILIERE » du 4 juin 2014.

Etaient présents :

- Col Moulart, Cdt Delecourt, Dauphinot, Ltn Favier, Nawrocki, et service RH / secrétariat.
- Syndicats : CGT – SASPP – CFTC – Avenir Secours – CFDT et FO/SNSPP.

1/ La réunion s'ouvre avec la transmission des tableaux actualisés des affectations des personnels, après « la grand messe » de nomination des adjudants de juin 2014.

Conformément au « protocole Filière » (et au report des postes non pourvus), il est précisé que 82 (au minimum) nouveaux postes d'adjudant seront à pourvoir en 2015.

Nous veillerons à vérifier précisément ces premiers chiffres transmis.

Il est également confirmé que la mobilité effective n'intervient qu'en septembre 2014.

Dès septembre 2014, les réunions auront lieu pour préparer les tableaux de vacances de poste, à l'issue :

- des souhaits de mobilité des agents déjà nommés et répondant aux critères de mobilité du Règlement Intérieur du SDIS 59.
- Des postes à pourvoir des chefs d'agrès 2 équipes / INC2 – nomination au grade d'adjudant.
- Des postes à pourvoir des chefs d'agrès 1 équipe / INC1 – nomination au grade de sergent.

2/ Eclaircissements sur la « fiche de poste » des sous-officiers :

Le Col Moulart confirme que jusqu'en 2019, les Adjudants et Sergents (S/C) INC2 doivent occuper en priorité les fonctions suivantes :

- Chef d'agrès FPT
- Chef d'agrès EPA
- Chef d'agrès VSR
- Fonctions sur VLC / VPC
- Fonction de « sergent de jour ».

Les agents, chefs d'agrès une équipe, occuperont quand à eux, les fonctions de :

- Chef d'agrès VSAV
- Chef d'agrès VTU

Conformément aux nouveaux décrets 2012, chaque agent peut occuper les fonctions des grades inférieurs au sien (« qui peut le plus, peut le moins !! »).

Il y aura donc « la règle », rappelée par note de service (à venir), et les dérogations qui seront validées après présentation au comité de suivi « Filière » (respect de transparence

des situations dérogatoires). Les premiers échanges ont déjà cernés quelques CIS des groupements 4 et 5, toujours en carence (à vérifier ?!) d'encadrement sous-officier / Chef d'agrès.

3/ Nominations « particulières » et mise en place des concours et examens professionnels :

La mise en ligne (site internet) de tableaux « travaillés » par l'administration et induisant des choix de nominations d'agents, au regard de différents critères, n'a pas plu à l'administration.

Celle-ci reconnaît l'existence de ce travail préparatoire (réalisé par qui ???), mais ni voit pas de « situation alarmante » et ne confirme pas les choix envisagés.

Ces tableaux en cours sont donc caducs !!

Par contre, le Col Moulart reconnaît que les propos tenus en juillet 2012, par le DDSIS, ne sont plus d'actualité, et qu'une étude « affinée » des situations d'agents titulaires SAP2 / DIV2, au sein du département, est en cours.

La CGT a vivement rappelé la disparité de traitement des agents (non équité évidente dans les rapports grades / fonctions / régimes indemnitaires / reconnaissance hiérarchique !!) qui a été instaurée par l'autorité sdisienne, depuis maintenant plusieurs années (sous couvert de carences opérationnelles), en collaboration appuyée avec la hiérarchie des centres de secours.

Une dernière précision est apportée, sur l'interprétation des textes « filière » et sur les ratios en pourcentage accordés : au titre des nominations « au choix » (exemple des agents SAP2/DIV2) et des agents prétendant à une réussite à « l'examen professionnel » de sergent (chef d'agrès une équipe) ; si toutefois, l'organisation de celui-ci pour 2015 est confirmé.

Vous l'avez compris, ce dossier « filière » reste complexe ...

La CGT est rassurée que les premières orientations du « protocole d'accord Filière du SDIS 59 » aient été tenues, comme par exemple, l'ouverture des postes vacants au grade d'adjudant, le report des postes pour l'année suivante, la mise en place du comité de suivi des accords « filière ».

Le travail n'est pas du tout fini (les dispositions transitoires vivent jusqu'en 2019...) et nous savons que de nombreux pièges peuvent apparaître (exemple des derniers tableaux « de choix » des agents).

Par chance et convictions, ils (les élus CGT) nous restent encore beaucoup d'énergie pour mener à bien ce dossier compliqué, et rester vigilants pour l'ensemble du personnel.

NB : Chaque réunion du groupe de travail « Filière » fait l'objet d'un compte rendu officiel.

N'hésitez pas à le lire, plutôt que de tomber dans les rumeurs et les ragots de certains ...